

# **Conseil Municipal**

## **Du 21 mars 2012**



La séance est ouverte à 20 h.30. **Présents** : Mme GHELMA Gisèle, CATTEAU Annette. MM. CHALOYARD Guy, DE PASQUALIN Bruno, VICHOT Bernard, THOULY Jean Jacques, CARPENTIER Pierre, CHALOYARD Yves, CLAVELIN Charles, et du secrétaire de mairie GENTILE Patrice.

**Absent** : M. DE PASQUALIN Laurent,

Mme le Maire ouvre la séance.

Mme la Maire fait tout d'abord lecture des nombreuses cartes de remerciements pour les colis de Noël.

### **Vote du compte administratif 2011 et du budget 2012**

Mme le Maire et Jean-Jacques Thouly présentent au conseil les comptes 2011 et les prévisions 2012. L'exercice 2011 a généré un excédent de fonctionnement de 32 254,21 €.

Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un excédent de fonctionnement de 200 997,08 € les résultats cumulés s'élèvent à un excédent de fonctionnement de 233 251,29 €,

Après en avoir délibéré le conseil décide d'affecter ce résultat comme suit :

Virement à la section d'investissement : 190 330,09

Affectation à l'excédent reporté : 42 921,20

Le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2011

### **BUDGET 2012**

Section de fonctionnement, reconduction des postes principaux,

L'année 2012 sera caractérisée principalement par la réfection Rue du Moulin

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2012

Le conseil décide de laisser inchangé les taux d'imposition à savoir :

8,45% pour la taxe d'habitation

15,56% pour la taxe foncière (bâti)

29,46 pour la taxe foncière (non bâti)

### **Remplacement de l'ordinateur**

Mme le maire propose de changer l'ordinateur de la mairie, Le conseil adopte à l'unanimité la proposition, l'achat se fera par l'intermédiaire du SIDEC

### **Participation au fonctionnement du SERPAC**

Les communes adhérentes au syndicat ont versé en 2011 une participation pour assurer le fonctionnement du syndicat. Le montant de cette subvention d'équilibre est calculé au prorata des travaux financés par l'emprunt BFT en cours sur le territoire de chacune des deux communes. La participation de 2011 a été sollicitée avant que tous les éléments de calcul ne soient connus. De ce fait, la BFT a remboursé une somme de 26810,40 € au SERPAC, au titre des intérêts trop perçus en 2011.

La commune de Nevy recevra un remboursement de 1052,95 €

### Bilan des travaux de la RD 70

M. Jean jacques Thouly, en charge du dossier financier, présente le bilan des travaux de la route

Maîtrise d'œuvre	19 313,47	Subvention C.G	37 887,00
Sondage	1 287,97	ADCJ	6 571,00
Travaux route	233 331,32	FCTVA	39 471,33
Signalisation	307,21	EMPRUNT	109 780,00
Annonces légales	409,88	auto financement	60 940,52
	-----		-----
<b>TOTAL</b>	<b>254 649,85 €</b>		<b>254 649,85 €</b>

Les frais de l'enrobé étant à la charge du Conseil Général

### Bilan des travaux rue Château Guinand par l'entreprise Bonnefoy

Le montant des travaux à la charge de la commune s'élève à 24 131,90€. HT, Les travaux effectués sur la route (enrobé) sont pris en charge par la CCCHS.

### Aménagement des caniveaux rue des Essertines

Le coût des travaux effectués par Benjamin Murin s'élève à 1883,70 € TTC.

### Subvention pour une classe de mer à Quiberon organisée par l'école Publique de Voiteur

Le conseil décide de donner une subvention de 50€ pour un enfant de CM2 domicilié à Nevy qui participera à une classe de mer à Quiberon du 15 au 21 avril 2012. Ce voyage permettra aux élèves de pratiquer une initiation à la voile et de découvrir le milieu marin ; faune, activités économiques, littoral.

### Participation au livre sur le site classé de Château Chalon

Un livre doit être édité par l'association Méta-Jura (Milieux, Etres et Territoires de l'Arc Jurassien) sur le vin et le site de Château Chalon. Une participation de 500 € est demandée à la commune. Après délibération, le conseil décide à la majorité (5 voix pour) d'attribuer une somme de 200 €.

### Coupes de bois 3j, 4j, 5j, 6j (gros pieds) pour entretien sanitaire

Sur proposition de l'ONF, le responsable des bois expose que les coupes de gros pieds numérotées 3j, 4j, 5j, 6j seront marquées au printemps et vendues à l'automne. Possibilité de remise en état de quelques sentiers de débardage.

### Subvention à la Société de Musique de Voiteur

Le conseil décide, à compter de l'année 2012, d'attribuer une somme de 200€ à la Société de Musique.

### Proposition travaux rue du Moulin

Dans le programme de la voirie 2012 de la CCHS la réfection de la rue du Moulin est prévue pour l'enrobé. Ces travaux se feront en concertation avec la SIE de la Haute Seille qui modifiera la conduite d'eau qui est sur le privé en bas de la rue du Moulin pour la transférer sur le terrain public.

Il est prévu d'installer des caniveaux où il sera nécessaire. Montant des travaux : 9070 € HT.  
Etude de subventions en cours,

### **Permanences électorales des 22 avril et 6 mai (président) et 10 et 17 juin (députés)**

Les conseillers municipaux se répartissent les tours de garde pour les prochaines élections. Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures. Les personnes désirant participer aux permanences électorales peuvent venir s'inscrire en mairie.

### **Convention de lutte contre la renouée du Japon**

Une convention est signée entre la commune et la CCCHS pour permettre la lutte contre la renouée du Japon sur les parcelles ZL 29, ZL 1, ZL 3, A1

### **Fleurissement**

Pierre Carpentier annonce la journée de plantation le 12 mai à partir de 9 heures 30, Rendez-vous aux Equemines , un petit machon suivra.

### **Déneigement par Monsieur Benjamin Fisher**

La commune remercie chaleureusement Monsieur Benjamin Fisher, habitant de Nevy en charge du déneigement, qui n'a pas facturé ses heures de déneigement cet hiver,

### **Financement de la reconstruction du centre d'incendie de la Marre**

La participation de Nevy s'élève à 3577€. Toutefois, une subvention sur fonds ministériels du Député-maire Jacques Péliissard d'un montant de 13 000 € en faveur de ce projet est en cours. Par conséquent la participation de la commune de Nevy devrait être moindre.

### **Mise en place de panneaux STOP aux emplacements dangereux**

Suite aux demandes qui ont été formulées, le conseil étudie avec le conseil général la possibilité d'implanter des panneaux STOP, accompagnés de miroirs aux sorties des Equemines .

### **Dégât des eaux dans un logement communal**

Un dégât des eaux a été constaté dans un logement de la mairie (logement de Mme Maryse Tolle). Une déclaration a été faite à l'assurance. Des devis de réparation ont été demandés.

### **Communes désirant adhérer à la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille**

Le maire demande la position du conseil municipal pour les communes qui désirent intégrer la CCCHS : La marre, Crancot, et Bonnefontaine. La majorité des conseillers se prononce favorablement pour La Marre et défavorablement pour les deux autres communes.

### **Aboiements des chiens**

A la suite de plaintes adressées à la mairie concernant les aboiements des chiens Me le maire informe qu'elle a :

- Adressé plusieurs lettres recommandées au propriétaire,
  - Prévenu la SPA qui l'a dirigée vers la gendarmerie
  - Contacté la gendarmerie, qui s'est déplacée plusieurs fois et rencontré le propriétaire,
- La gendarmerie signale au maire que, sans plainte officielle des plaignants, il est difficile d'agir,

#### **En conséquence :**

Le Maire décide de prendre un arrêté concernant la divagation des chiens et les aboiements. Dès lors les infractions constatées seront pénalisées,

### **Modification de la tournée SICTOM à partir du 7 mars 2012**

La commune de Nevy sur Seille sera collectée de la façon suivante :

Les bacs gris : tous les mercredis à partir de 5 h 00 (changement d'horaires)

Les bacs bleus : tous les mercredis des semaines impaires à partir de 5 h 00

Le hameau Grange de la saugiat

n'est pas concerné.

### **Annette Catteau, déléguée suppléante à la CCCHS**

Suite à la démission de M. Bertrand Delannay et à la demande de M. Bernard Vichot, il convient de le remplacer en tant que délégué suppléant communautaire. Après vote à bulletin secret, Mme Annette Catteau obtient 5 voix et M. Bernard Vichot 4 voix. Les délégués à la Communauté de communes sont donc les suivants : Mme Gisèle Ghelma, déléguée titulaire, Mme Annette Catteau, déléguée suppléante, et M. Jean-Jacques Thouly, délégué suppléant.

### **Divers**

M. Bernard Vichot -fait le compte rendu de la réunion du SIE de la haute Seille.  
- demande qu'un nouveau devis pour le mur du cimetière soit fait

M. Pierre Carpentier propose de créer le site internet de Nevy sur Seille, de le mettre en valeur et de le tenir à jour. Le conseil accepte sa proposition. Le Maire demande que la personne qui prend en charge le site en assure la maintenance. Un devis de 199 € est accepté par le conseil,

*La séance est levée à 23 heures 30*